

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi 9 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet à Etréchy, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 006/2012 : "tarifs restauration scolaire", "voir 20101217-pv056", "voir 20110128-pv002".

**TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Mme BATAU présente le rapport.

En date du 17 décembre 2010, puis du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal a été appelé à délibérer respectivement afin d'attribuer le marché de fourniture de repas et de fixer les tarifs des repas.

Comme convenu lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, les tarifs sont désormais réévalués en début d'année.

Il est donc proposé d'augmenter les tarifs du taux d'inflation constaté au 1er janvier 2012 (2.1%).

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Ext.
Tarifs Actuels	1.32 €	1.70 €	2.24 €	2.70 €	3.11 €	3.76 €	7.35 €
<b>Proposition</b>	<b>1.35 €</b>	<b>1.73 €</b>	<b>2.29 €</b>	<b>2.76 €</b>	<b>3.17 €</b>	<b>3.84 €</b>	<b>7.50 €</b>

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

M. GAUTRELET remarque que l'an passé, par rapport à la part importante du coefficient T6 sur l'assiette de la population, il avait proposé de créer un T7. La proposition avait été reçue de manière pertinente et ouverte au débat. Cependant, il constate qu'à ce jour, rien n'a évolué.

M. BOURGEOIS rappelle que le quotient familial est communautaire et il faut l'accord des 13 communes.

M. MEUNIER précise que les 12 communes ont adopté le mode de calcul d'Etréchy qui leur semble le plus juste.

**Mme DAMON** réitère sa demande sur le passage de tous les légumes en bio comme il a avait été évoqué l'an dernier. Elle s'interroge sur la gestion du coût des repas qui ne sont pas bio hors périodes scolaires et sur le prestataire de service qui n'assure pas la totalité des légumes bio.

**Mme BATREAU** confirme la difficulté, surtout en fonction des saisons, que le prestataire rencontre pour suivre le cahier des charges à fournir du bio local. Cependant s'il ne peut fournir en légumes bio, il remplace par des fruits bio.

Il convient de préciser que la demande passée auprès de la Sogepare portait sur les légumes verts et que le cahier des charges est respecté.

**M. MEUNIER** explique que sur 11 semaines, tous les jours il y a un produit bio. Les représentants des parents d'élèves sont invités à assister à la commission des menus ce qui montre une transparence et les tarifs font partie d'un contrat.

Vu la délibération n°56/2010,

Vu la délibération n°1/2011

Considérant qu'il convient d'augmenter les tarifs du taux d'inflation constaté au 1er janvier 2012 (2.1%)

Le rapport du Maire entendu,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, AVEC 27 VOIX POUR, 1 CONTRE (M. GAUTRELET) et 1 ABSTENTION (Mme DAMON).

**FIXE** les tarifs de restauration scolaire comme suit

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Ext.
<b>Proposition</b>	<b>1.35 €</b>	<b>1.73 €</b>	<b>2.29 €</b>	<b>2.76 €</b>	<b>3.17 €</b>	<b>3.84 €</b>	<b>7.50 €</b>

**DIT** que cette mesure prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2012